

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2024



OFFICE DES PÊCHEURS DE HOMARDS
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

TABLE DES MATIÈRES

L'ORGANISATION

Mot du président	3
Conseil d'administration	4
Permanence	4
Notre mission Notre vision Nos valeurs	5

RAPPORT DES ACTIVITÉS

Convention de mise en marché	6
Certification MSC	6
Saison de pêche 2024	6
Permis d'acqureur de la Coopérative des pêcheurs des Îles.....	7
Gouvernance.....	7
Représentation.....	7
Communications.....	7
Valorisation.....	8
Conclusion.....	8
Planification stratégique 2022-2026.....	9
Parties prenantes Publications	12
Perspectives 2025	13

LA FLOTTILLE

Portrait de la flottille	14
--------------------------------	----

2024 EN CHIFFRES

La saison en chiffres	15
Débarquements par port	16
La performance	18

MOT DU PRÉSIDENT



Chers membres,

L'OPHIM compte déjà 34 ans d'existence. Malgré les années qui passent, sa raison d'être demeure plus pertinente que jamais.

En effet, sa mise sur pied, par et pour les pêcheurs, dans l'optique d'assurer une mise en marché efficace et ordonnée de la pêche au homard dans l'archipel

et d'assurer la défense des intérêts commerciaux des 325 pêcheurs des Îles est toujours d'actualité...sans jeux de mots.... En effet, l'OPHIM a fait la manchette à quelques reprises au cours de la dernière année. On pense ici à l'arbitrage de la convention de mise en marché devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au printemps dernier, à notre appui à la Coopérative des pêcheurs des Îles, à nos revendications pour plus d'efforts de ventes sur les marchés de la part des acheteurs en pleine saison de pêche, etc. Les détails de ces sujets seront à lire plus loin dans le rapport.

À l'interne, les dossiers ont été nombreux également. De façon importante, nous avons étudié le financement de l'OPHIM pour les 5 prochaines années. Comme vous pourrez le constater, nous avons réfléchi à la contribution des pêcheurs et à l'opportunité de créer des fonds dédiés à des fins spécifiques. Nous croyons que pour faire face aux défis actuels et futurs de la pêcherie du homard aux Îles, il faut demeurer une organisation solide et qui parle d'une voix forte. L'imposition de tarifs par les États-Unis, et la nécessaire diversification des marchés qu'elle met à l'avant-plan, ne sont que des exemples d'enjeux qui nous attendent.

Autrement, nous avons poursuivi les actions prévues à notre Planification stratégique 2022-2026 ainsi que le suivi des recommandations formulées par la Régie découlant du rapport d'évaluation périodique en 2022. La lecture des prochaines pages vous offrira une vision plus détaillée des actions réalisées.

Soyez assurés que tous les administrateurs ont à cœur la mission de l'OPHIM et qu'ils travaillent pour l'ensemble des pêcheurs. Je souligne par ailleurs que nous avons une excellente équipe pour nous appuyer dans la réalisation de nos engagements et je profite de l'occasion pour les remercier.

Cela dit, si l'on revient à l'année dernière et aux données de débarquements, le résultat final de la saison est de 16,1 millions de livres, comparativement à 15,1 millions de livres en 2023. Il s'agit d'une hausse de 6,4 %.

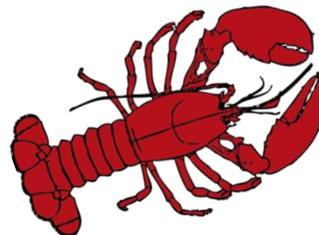
En revanche, le prix moyen pondéré du homard pour 2024 était à 7,09\$/lb en comparaison à 7,67 \$/lb en 2023. Nous sommes préoccupés par cette tendance à la baisse du prix, qui semble liée à la hausse constante des débarquements au fil des années. C'est pourquoi nous poursuivons nos revendications auprès des acheteurs des Îles ainsi que de l'AQIP, afin de pouvoir travailler conjointement sur une mise en marché efficace, diversifiée et profitable à l'ensemble des acteurs de l'industrie.

Sur ces statistiques, je nous souhaite à tous, pêcheurs et pêcheuses, une saison fructueuse. Que nos équipages et nos navires reviennent toujours sains et saufs au port.

Bonne saison à tous !



Rolland Turbide,
Président



NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rolland Turbide
Président

Alexandre Bourgeois
Vice-président

Richard Gaudet
Trésorier

Kaven Aucoin
Administrateur

Christopher Chenell
Administrateur

Gabriel Cyr
Administrateur

Alexandre Cyr
Administrateur

Emanuel Pealey
Administrateur

Jean-Philippe Miousse
Administrateur

Comité exécutif

Rolland Turbide
Alexandre Bourgeois
Richard Gaudet

Comité de négociation

Rolland Turbide
Alexandre Bourgeois
Richard Gaudet
Alexandre Cyr
Gabriel Cyr

Comité de financement

Rolland Turbide
Alexandre Bourgeois
Richard Gaudet
Jean-Philippe Miousse

Comité gouvernance et ressources humaines

Rolland Turbide
Alexandre Bourgeois

Comité de prix (Convention de mise en marché)

Mario Hébert, président
Jean-Paul Gagné, AQIP
Nadine Cyr, OPHIM
Rolland Turbide, OPHIM

Nos rencontres

8 Conseil d'administration

2 Rendez-vous des homardiers

1 AGA

4 Comité de négociation

2 Comité de financement

10 Comité de prix

Nos employées

Nadine Cyr
Directrice générale

direction@ophim.ca

Merrielle Ouellet
Agente de projets et de communications

communications@ophim.ca

735, ch. Principal, bur. 208, Cap-aux-Meules, QC G4T 1G8

Tél. : (418) 986-2822

NOTRE MISSION

Composé des 325 pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine, l'OPHIM est un office de pêcheurs constitué en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*.

Fondé en 1991 lors de l'entrée en vigueur du *Plan conjoint des pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine*, sa mission est l'application du Plan conjoint et des règlements qui s'y rattachent.

Son objectif premier est d'assurer une mise en marché efficace et ordonnée de la pêche du homard dans le but de favoriser la pérennité de ses membres et la défense de leurs intérêts commerciaux. Pour ce faire, l'OPHIM :

- Négocie avec l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP) les conventions de mise en marché qui balisent les conditions de débarquement et de prix des homards de la zone 22 de Pêches et Océans Canada;
- Participe activement à différents comités en lien avec la gestion de la ressource;
- Soutient les efforts de promotion et de recherche;
- Collabore avec les associations de pêcheurs et les acheteurs des Îles pour le développement durable de la ressource et des marchés.

Solidement ancrée par l'adhésion des pêcheurs, l'OPHIM soutient leur développement en travaillant en collaboration avec les acheteurs, les associations de pêcheurs et les divers paliers de gouvernement afin d'assurer une pêche durable, un développement des marchés optimal et l'atteinte du meilleur prix possible sur les marchés pour les homards des Îles-de-la-Madeleine.

NOTRE VISION

NOS VALEURS

- Morales** → Intégrité et transparence
- De compétence** → Savoir-faire et excellence
- Relationnelle** → Respect et collaboration
- Entrepreneuriales** → Fierté et combativité
- Sociétales** → Pérennité et responsabilité

RAPPORT DES ACTIVITÉS

Ce rapport présente un aperçu des activités menées par l'OPHIM pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous rappelons que vous êtes toujours les bienvenus dans nos bureaux.

CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ

Cette année, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie) a arbitré la Convention de mise en marché du homard des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2024 (Convention de mise en marché) qui lie l'OPHIM et l'AQIP.

Dans sa décision rendue le 3 juillet 2024, la Régie a tranché les trois éléments qui étaient en litige entre les parties depuis la fin de l'année 2022, à savoir : 1) Déduction des frais de transport; 2) Prix de référence et clause d'ajustement; 3) Cautionnement. Cette sentence arbitrale donnait suite à cinq journées de séance publique tenues au printemps dernier.

À la fin de la saison, l'OPHIM a demandé, sans succès, de rencontrer l'AQIP, qui n'a pas donné suite à nos demandes pour négocier les conditions et modalités de mise en marché pour la prochaine saison. Face à ce refus, l'OPHIM s'est adressé à la Régie pour forcer l'AQIP à négocier. Dans une décision rendue le 20 janvier 2025, la Régie a ordonné à l'AQIP de négocier avec l'OPHIM et de déposer un calendrier conjoint de négociation. À la 4^e séance de négociation, l'AQIP a fait le choix de quitter la table des négociations. Les parties sont présentement en processus de conciliation, comme cela est prévu par la Loi.

Parallèlement, l'AQIP a déposé à la Régie, le 15 novembre dernier, une requête visant à suspendre ou à mettre fin au Plan conjoint et à la Convention de mise en marché. L'OPHIM a déposé une procédure visant à faire rejeter ces deux demandes.

Un point spécifique est prévu à l'ordre du jour pour traiter des conditions et modalités de mise en marché pour la saison 2025.

CERTIFICATION MSC

Au cours de la dernière année, les travaux de la deuxième réévaluation ont été complétés.

Notre pêcherie se porte bien et nous avons franchi cette étape sans problème.

Nous aurons notre premier audit de surveillance au cours du printemps 2025.



SAISON DE PÊCHE 2024

Voici quelques-unes de nos actions :

- Vérification de la conformité des élastiques utilisés par les acheteurs;
- Vérification des balances à quai des 6 acheteurs répartis dans les 9 ports de pêche des Îles;
- Conférence de presse du 21 juin 2024 sur le mécontentement par rapport au prix du homard;
- Vigie constante du prix payable la livre pendant les 9 semaines de la saison de pêche.

PERMIS D'ACQUÉREUR DE LA COOPÉRATIVE DES PÊCHEURS DES ÎLES

L'OPHIM a appuyé l'initiative de la Coopérative des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine, entre autres initialement par le dépôt d'un mémoire, et, ensuite, par sa participation à la Consultation élargie du milieu maritime sur l'octroi de permis d'acquéreur de produits marins au printemps 2024. Le 25 octobre 2024, le MAPAQ a fait l'annonce de l'octroi d'un permis d'acquéreur de produits marins à la Coopérative. L'OPHIM se réjouit pour les membres de la Coopérative et envisage favorablement l'arrivée d'un nouvel acheteur de homards aux Îles-de-la-Madeleine pour dynamiser la méthode de fixation des prix.

GOUVERNANCE

- Adoption d'une Politique de rémunération des employé(e)s de l'OPHIM (février 2024);
- Adoption d'une Politique de rémunération des administrateurs de l'OPHIM (janvier 2025);
- Refonte du Règlement intérieur (anciennement les « Règles de régie interne »), incluant l'ajout d'un Code de déontologie des administrateurs de l'OPHIM (Décision 12649 du 25 juin 2024), ainsi que des modifications de concordance au Plan conjoint (Décision 12718 du 9 septembre 2024);
- Plan de financement 2025-2029 de l'OPHIM : réflexion sur le financement et la mise sur pieds de fonds dédiés à des fins spécifiques (juillet à décembre 2024);
- Formation sur mesure pour les administrateurs (Plan conjoint et règlements et devoirs généraux et obligations) (14 novembre 2024);
- Mise en œuvre des recommandations de la Régie découlant du rapport d'évaluation périodique (en continu).

REPRÉSENTATION

- Obtention d'un siège d'invité avec droit de parole au Comité consultatif sur le homard de la zone 22 (février 2024);
- Présence au *Seafood Show* à Boston (mars 2024).

COMMUNICATIONS

- Mise à jour d'une stratégie de communication;
- Une édition de l'Écho Marin (août 2024);
- Deux éditions de l'Info-Marché (avril 2024 et octobre 2024);
- Deux Rendez-vous des homardiens (février et novembre 2024);
- Trois communiqués aux pêcheurs (avril, mai et octobre 2024).

VALORISATION

BOURSE DE LA RELÈVE!



Crédit photo : Ginette Poirier

Depuis 2019, l'OPHIM accorde une bourse de 1 000 \$ à un diplômé inscrit au DEP en pêche professionnelle au Centre de formation professionnelle des Îles.

**LE LAURÉAT 2024 EST
M. XAVIER LAPIERRE**

Nous le voyons ici en compagnie de notre président, M. Rolland Turbide.

CONCLUSION

Comme vous le constatez à la lecture de notre rapport des activités, l'année 2024 aura été sous le signe de la continuité de nos grands chantiers administratifs et de la convention de mise en marché. Le travail est constant au sein de notre organisation. C'est dans l'objectif premier de faire valoir vos intérêts que les employées et les administrateurs travaillent avec enthousiasme!

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2022-2026

Présentée avec fierté lors de l'AGA 2023, nous continuons de mettre en œuvre la Planification stratégique 2022-2026. En voici certaines réalisations:



Cible 1 – Un Office structuré, transparent et crédible

Enjeu 1 – Défi 1 – Se doter de règles de gouvernance claires et partagées

Dans la foulée de la refonte du Règlement intérieur, l'OPHIM a estimé important de se doter d'un Code de déontologie des administrateurs. Ce document vient baliser les normes de conduite et de comportement attendues des administrateurs et contient également un mécanisme de traitement des plaintes.

Enjeu 1 – Défi 2 – Revoir les règles de régie interne notamment pour convenir des nouvelles balises d'éligibilité aux postes d'administrateurs et assurer une représentativité équitable de tous les pêcheurs

Ce fut un grand chantier que nous avons finalement mis en œuvre en 2024. Lors de l'assemblée générale annuelle 2024, nous avons réussi à pourvoir tous les postes d'administrateurs. Deux d'entre eux sont membres d'une coopérative.

Enjeu 1 – Défi 3 – Développer et déployer un programme de formation continue pour les administrateurs

Nous prenons au sérieux le rôle d'administrateur au sein de l'OPHIM, et nous comprenons qu'un tel engagement s'accompagne d'un certain encadrement afin d'outiller les administrateurs dans l'accomplissement de leur mandat. Nous avons mandaté UPA Avocats (anciennement BHLF Avocats) pour développer une formation spécifique pour l'OPHIM, qui a été offerte en cours d'année. Nous prévoyons renouveler l'expérience en offrant cette formation aux nouveaux élus.

Enjeu 2 – Défi 4 – Établir les besoins budgétaires de l'Office et revoir la formule de la contribution en conséquence

Nous avons réalisé une étude des besoins financiers de l'OPHIM afin de réexaminer le montant de la contribution des pêcheurs. L'exercice nous a permis de documenter que le montant actuel de la contribution – inchangé depuis la mise sur pied de l'OPHIM – est nécessaire pour assurer la pérennité de notre organisation, considérant les prévisions budgétaires à moyen terme. Les pêcheurs sont invités à se prononcer sur les orientations privilégiées par l'OPHIM lors de l'AGA 2025.

Enjeu 2 – Défi 5 – Élaborer une stratégie de valorisation des surplus accumulés en créant des fonds dédiés et des balises d'utilisation selon les thèmes suivants : R&D, Promotion et développement des marchés, et Réserve stratégique et fonds d'urgence

Dans la foulée de l'analyse des besoins financiers de l'OPHIM, nous avons aussi analysé les stratégies de valorisation des surplus accumulés. Nos travaux et la consultation effectuée lors du Rendez-vous des homardiers du 28 novembre 2024 nous invitent à proposer la mise sur pied de deux fonds dédiés à des fins spécifiques. Encore une fois, les pêcheurs sont invités à se prononcer sur les orientations privilégiées par l'OPHIM lors de l'AGA 2025.



Cible 2 – Un Office dans l’action et qui rayonne

Enjeu 4 – Défi 8 – Élaborer une stratégie de communication efficace

Notre objectif est de communiquer régulièrement avec vous pour vous informer des actions menées par l’OPHIM. Cette année, nous avons tenu deux Rendez-vous des homardiens, publiés la première édition de L’Écho marin ainsi que deux Info-Marché. De plus, nous avons transmis 3 communiqués aux pêcheurs ainsi que des Avis aux pêcheurs à chaque semaine durant la saison de pêche.

Enjeu 4 – Défi 9 – Cibler la relève des pêcheurs et travailleurs avec des activités spécifiques

Un administrateur de l’OPHIM est allé à la rencontre des étudiants en DEP pêche professionnelle au cours de l’année.

Enjeu 5 – Défi 10 – Revendiquer auprès de Pêches et Océans Canada (MPO) un droit de parole et un rôle actif au sein du Comité consultatif sur le homard de la zone 22

Nos efforts auprès du MPO, ainsi qu’auprès de plusieurs membres du Comité consultatif sur le homard de la zone 22, ont porté fruit. En effet, à compter de 2024, nous avons obtenu un siège à titre d’invité avec droit de parole. L’OPHIM est donc désormais partie prenante à ce comité et peut parler au nom des 325 pêcheurs des Îles.

Enjeu 5 – Défi 12 – Réaliser une rencontre annuelle individuelle de l’Office avec les représentants du MAPAQ et du MPO

Nous avons rencontré les directions locales de ces instances séparément afin d’aborder divers sujets en lien avec la pêcherie du homard. Nous avons également eu l’occasion d’échanger avec la ministre des Pêches et Océans Canada, Mme Diane Lebouthillier, en lien avec le Comité consultatif sur le homard de la zone 22, ainsi qu’avec le ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation, M. André Lamontagne, en lien avec l’octroi d’un nouveau permis d’acquéreur.



Cible 3 – Un Office qui assure une mise en marché performante

Enjeu 6 – Défis 13 + 14 – Assurer le respect et l’amélioration continue de la convention de mise en marché effective

S’assurer du respect de la Convention de mise en marché est au cœur des attributions de l’OPHIM. En plus des éléments en lien avec l’arbitrage de la Convention, nous avons effectué plusieurs vérifications au cours de la saison, comme la vérification des balances à quai sur tout le territoire ainsi que l’identification des élastiques utilisés par les acheteurs.

Enjeu 7 – Défi 15 – S’informer et documenter la dynamique des marchés et des acheteurs pour mieux comprendre l’environnement d’affaires

Avec l’aide de la firme Forest Lavoie Conseil, nous avons produit deux éditions de l’Info-marché. De plus, notre président et notre agente de communications se sont rendus à Boston pour participer au *Seafood Show* en mars 2024, ce qui fut une expérience intéressante en ce qui a trait à l’analyse du dynamisme des marchés.

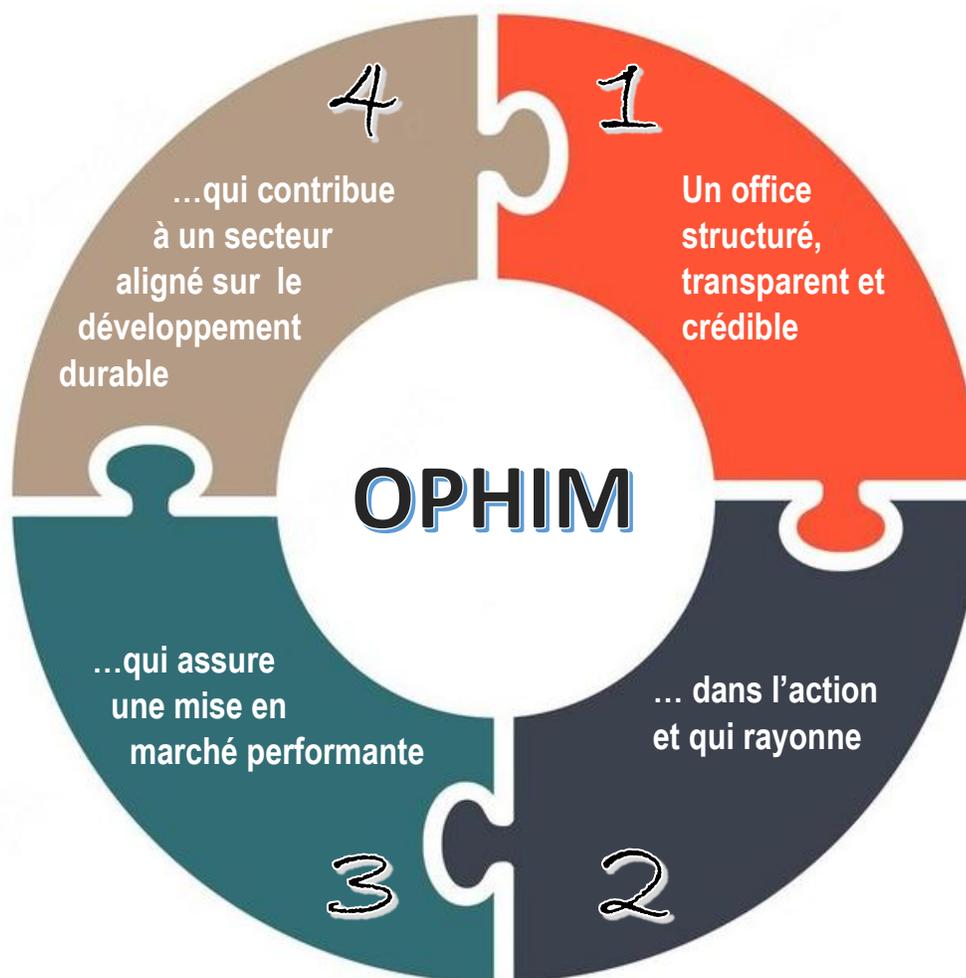
Enjeu 7 – Défi 17 – Renouveler la certification Marine Stewardship Council (MSC)

En 2024, nous avons réalisé la deuxième réévaluation pour le maintien de notre certification.



Cible 4 – Un Office qui contribue à un secteur aligné sur le développement durable

Les enjeux qui se retrouvent sous cette cible incluent l'établissement de priorités sectorielles pour la recherche et le développement. Ils découlent donc principalement de l'adoption, par les pêcheurs, des orientations proposées en lien avec la mise sur pied des fonds dédiés à des fins spécifiques lors de l'AGA 2025.



PARTIES PRENANTES

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

- Suivi des recommandations découlant du Rapport d'évaluation périodique
- Rencontre avec les autres offices de pêcheurs

MSC

- Échanges en lien avec la réévaluation de la certification
- Rencontre d'information avec le représentant du MSC pour l'Est du Canada

MAPAQ

- Suivi concernant l'octroi d'un permis d'acquéreur de produits marins
- Rencontre avec le ministre Lamontagne
- Participation à la Consultation élargie

MPO

- Suite des interventions pour siéger au Comité consultatif sur le homard de la zone 22
- Rencontre avec la ministre Lebouthillier

Liens avec les autres organisations dans le secteur des pêches

- Rassemblement des pêcheurs et pêcheuses des Côtes des Îles
- *Association of Inshore Fishermen of the Magdalen Islands*
- Office des pêcheurs de crabe des neiges de la zone 16
- FFAW – Newfoundland
- Union des pêcheurs des Maritimes
- Conseil canadien du homard

PUBLICATIONS

Nous sommes fiers de notre Bulletin d'information L'Écho marin et de notre feuillet l'Info-Marché. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires ou des sujets que vous souhaiteriez y retrouver. Vous pouvez aussi nous retrouver sur Facebook!



FACEBOOK – page publique

80 personnes suivent la page de l'Office des pêcheurs de homards des Îles



FACEBOOK – groupe privé

64 personnes sont membres de notre groupe privé OPHIM



L'Écho-marin
1 Édition

L'Info-Marché
2 Éditions



PERSPECTIVES 2025

Notre Planification stratégique nous guide déjà depuis 2022. De nouveaux enjeux et défis se profilent par ailleurs pour la prochaine année. Voici un rapide aperçu pour 2025:

Administratif

- Mise en œuvre des modifications réglementaires (contributions spéciales, mise en place des fonds) et démarches en vue de l'établissement de priorités sectorielles pour la recherche et le développement;
- Suivi des recommandations de la Régie en lien avec le Rapport d'évaluation périodique.

Convention de mise en marché

- La défense des intérêts économiques des pêcheurs, qu'il s'agisse du maintien du Plan conjoint et de la Convention de mise en marché, des conditions et modalités de mise en marché, du respect de la méthode de fixation des prix, du développement des marchés, etc.

Communications

- Mise à jour du fichier des pêcheurs – obtention du courriel de la totalité des pêcheurs;
- Mise à jour du site web;
- Publication – 2^e édition de L'écho marin;
- Publication – 3^e et 4^e édition de l'Info-Marché;
- Guide de démarrage – Cahier de la relève.

Représentation

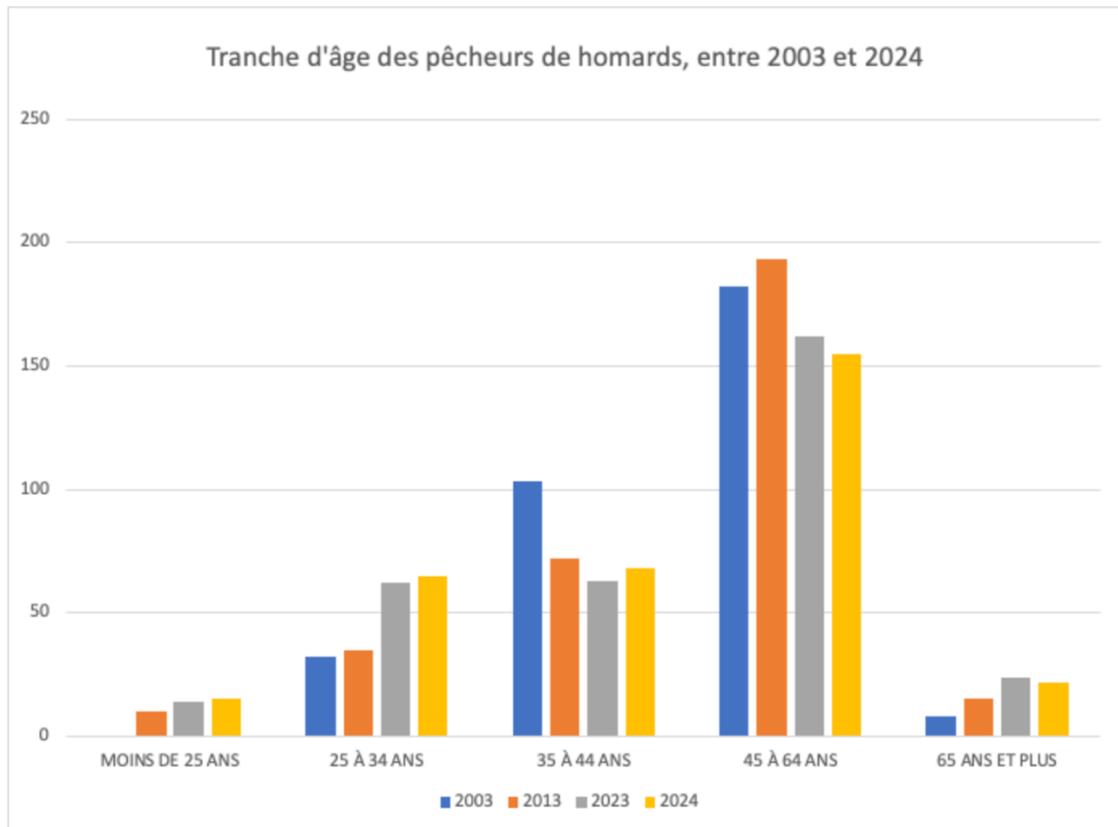
- La continuité de notre Rendez-vous des homardières;
- La continuité de nos actions auprès de la relève du DEP en pêche professionnelle;
- La continuité de nos actions auprès des autorités gouvernementales lorsque requis.



Crédit : [CC BY](#)

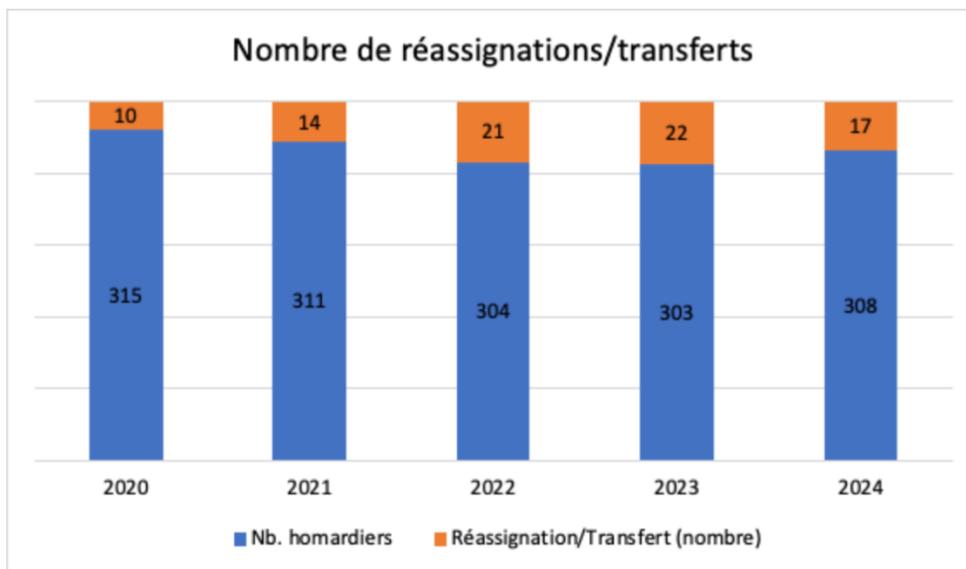
PORTRAIT DE LA FLOTTILLE

Graphique #1



Source : à partir des données statistiques du MPO

Graphique #2



Source : à partir des données statistiques du MPO

325 PÊCHEURS DE HOMARD

● VOLUME de débarquement

16 115 586 lbs

+ 6,4%

15 140 755 / 2023

● VALEUR de débarquement

114 191 355 \$

- 1,7%

116 163 218 \$ / 2023

● MOYENNE par pêcheur

49 586 lbs / 351 565 \$

+ 6,1%

46 731 lbs / 358 528\$ / 2023

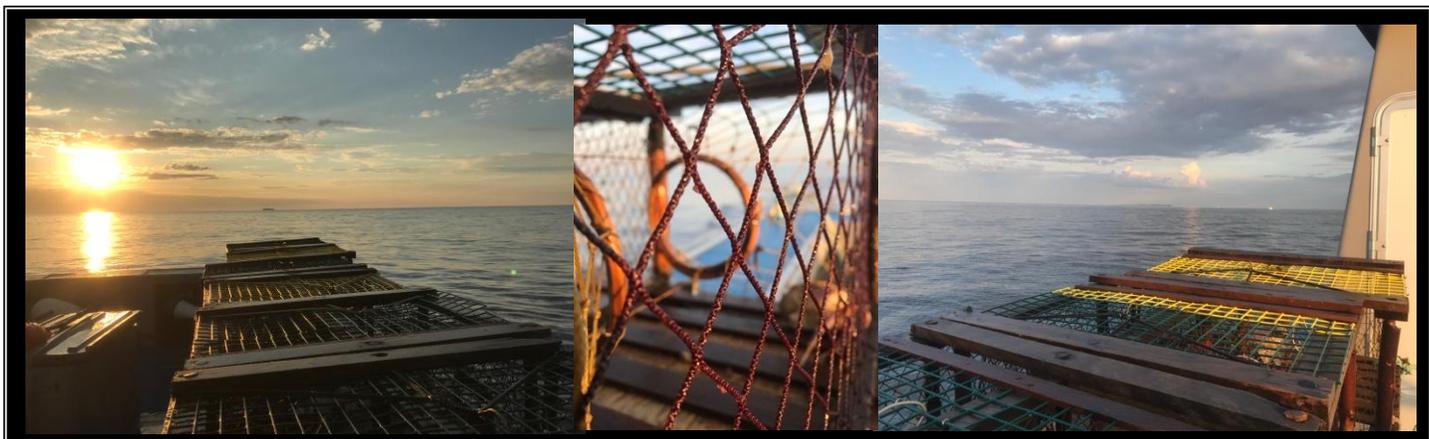
● PRIX moyen de la saison

7,09 \$ / lb

- 7,6%

7,67 \$ / 2023

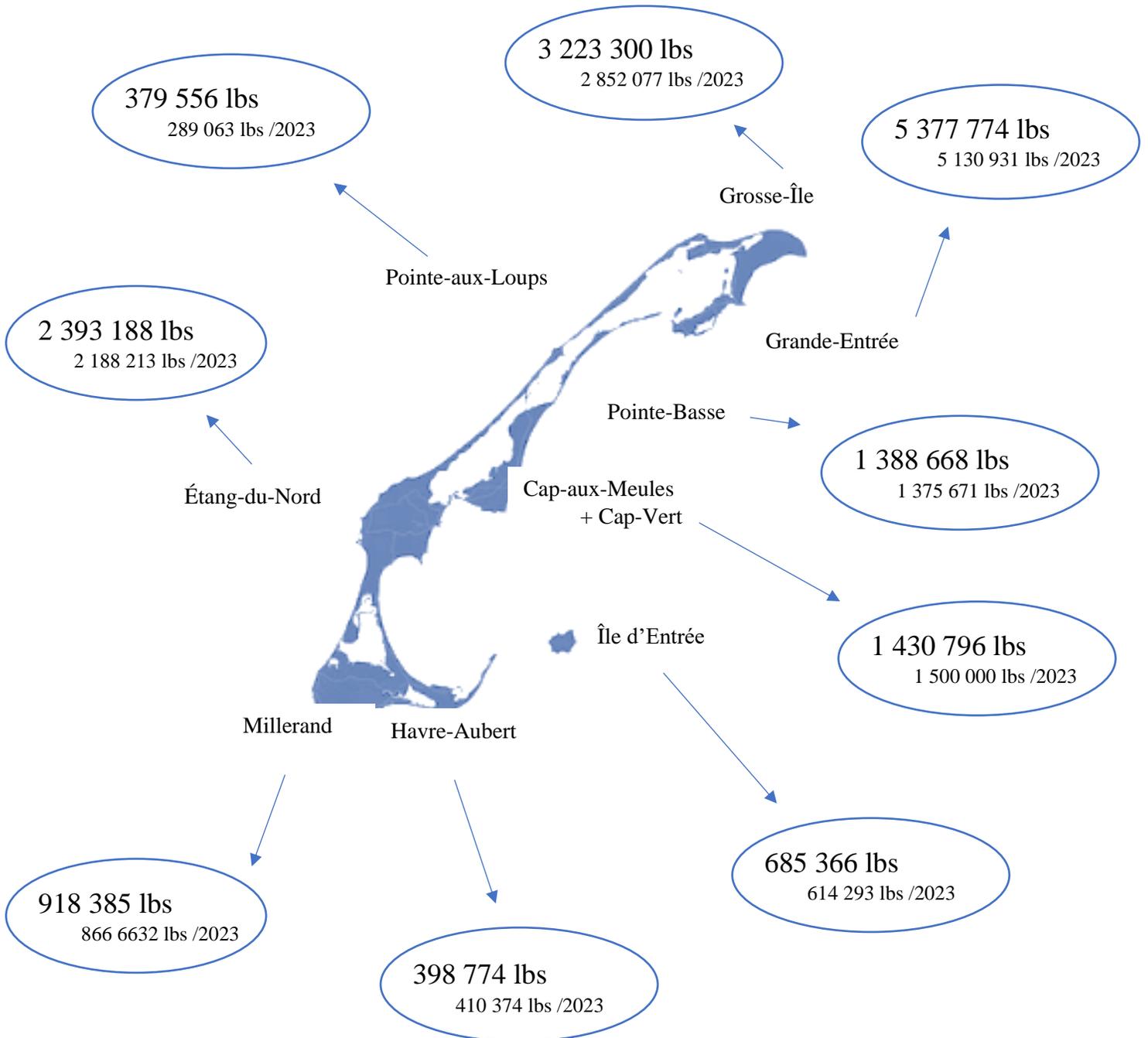
Source : à partir des données statistiques du MPO



Débarquements par port

16,1 millions livres

15,1 millions lbs / 2023



Source : à partir des données statistiques du MPO

Quantités débarquées – Classement par livres et nombre de pêcheurs

Quantités débarquées	2024	2023	2022	2021	2020
78 000 à 78 999			2		
77 000 à 77 999					
76 000 à 76 999	2	1			
75 000 à 75 999	1		1		
74 000 à 74 999			1		
73 000 à 73 999					
72 000 à 72 999	4	1	2		
71 000 à 71 999	5				
70 000 à 70 999	3	1			
69 000 à 69 999	4	2	2		
68 000 à 68 999	3	2	2		
67 000 à 67 999	1	2	1		
66 000 à 66 999	2	1	4		
65 000 à 65 999	6	1	3		
64 000 à 64 999	10	5	5		
63 000 à 63 999	5	3	5		
62 000 à 62 999	5	3	2		
61 000 à 61 999	5	5	1		
60 000 à 60 999	3	5	2		
59 000 à 59 999	3	3	3		
58 000 à 58 999	7	6	4		
57 000 à 57 999	9	6	4		1
56 000 à 56 999	6	4	3		2
55 000 à 55 999	9	3	4		1
54 000 à 54 999	4	11	4		1
53 000 à 53 999	8	7	5		1
52 000 à 52 999	11	8	8	2	5
51 000 à 51 999	12	11	6	4	4
50 000 à 50 999	10	14	10	4	9
49 000 à 49 999	12	11	12	2	12
48 000 à 48 999	13	12	17	3	18
47 000 à 47 999	15	13	15	7	13
46 000 à 46 999	12	14	16	1	18
45 000 à 45 999	24	20	18	8	17
44 000 à 44 999	19	24	12	7	17
43 000 à 43 999	11	8	9	9	17
42 000 à 42 999	8	14	11	19	18
41 000 à 41 999	17	20	14	20	16
40 000 à 40 999	7	19	11	16	24
39 000 à 39 999	5	10	20	19	19
38 000 à 38 999	4	9	9	20	18
37 000 à 37 999	9	12	13	18	15
36 000 à 36 999	8	9	8	17	14
35 000 à 35 999	3	5	7	19	11
34 000 à 34 999	3	2	5	19	12
33 000 à 33 999	3	2	11	16	6
32 000 à 32 999	2	1	3	16	11
31 000 à 31 999	2	4	9	16	3
30 000 à 30 999	1	2	6	19	6

29 000 à 29 999	3	2	5	5	6
28 000 à 28 999	1	1	5	9	2
27 000 à 27 999	2	2	2	4	3
26 000 à 26 999	1	1		6	1
25 000 à 25 999	1		1	5	1
24 000 à 24 999			1	3	0
23 000 à 23 999		2		4	1
22 000 à 22 999				1	0
21 000 à 21 999	1			5	0
20 000 à 20 999			1	0	0
19 000 à 19 999				1	0
18 000 à 18 999				1	0
17 000 à 17 999					0
16 000 à 16 999					1

Source : OPHIM

Au graphique ci-dessous, on peut remarquer, en premier lieu, que les niveaux de débarquement se sont diversifiés au cours des dernières années. En deuxième lieu, on constate une augmentation croissante des gros volumes de débarquements, ainsi qu'une diminution des très petits volumes.

Performance de débarquements

